



COMMUNE D'AIGLUN  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Tél. : 04 93 05 85 35

Site internet : [www.aiglun06.fr](http://www.aiglun06.fr)

Courriel : [aiglun06@gmail.com](mailto:aiglun06@gmail.com)

---

## ARRETE DU MAIRE

### N° 25—02

## Réglementant la circulation pour cause de travaux sur le hameau de Vascogne

---

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGLUN ;

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** l'intérêt général ;

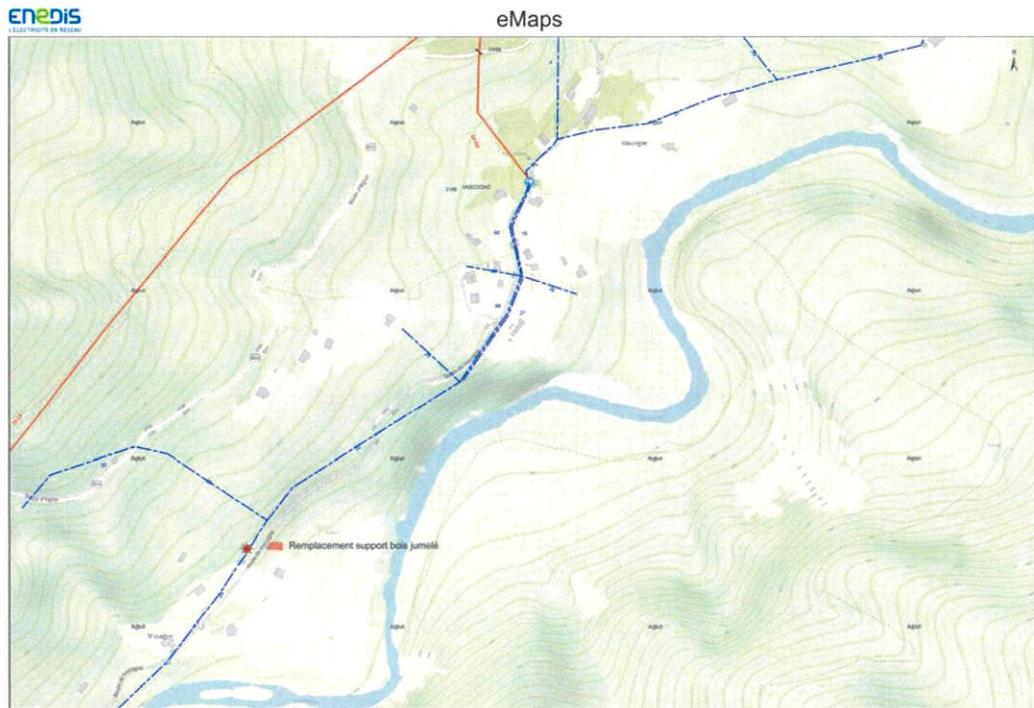
**Vu** la demande en date du 7 janvier 2025, par laquelle Monsieur Ange RASPA, entreprise ENEDIS, basée sur Puget-Théniers sollicite l'autorisation de fermer la route de Vascogne à la circulation afin de remplacer un support bois jumelé sur le réseau d'électricité du hameau de Vascogne ;

**Considérant que** les travaux sont prévus le 12 mars 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

# ARRETE

Article 1 - La circulation des véhicules sera fermée sur la voie suivante : route de Vascogne le 12 mars 2025 de 9h30 à 12h et de 13h à 15h30.



Article 2 - M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice - 06000 NICE dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 - Ampliations

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Roquestéron ;
- Monsieur Ange RASPA de la société ENEDIS ;
- Service de La Poste ;
- Habitants de la commune et des alentours.

Fait à AIGLUN,

Le mardi 07 janvier 2025

Le Maire, Anthony SALOMONE

